

Département
de
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150) 2012-007

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 10 Janvier 2012

Objet :

Acomptes de
subventions de
fonctionnement
2012

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 17

Exprimés : 17

voix pour : 17

voix contre : 0

Monsieur le Maire propose le versement d'un acompte de la subvention 2012 aux associations ayant à charge du personnel dans l'attente de l'attribution de la subvention annuelle. Madame VIDAL, concernée, ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** l'attribution d'acomptes de subventions pour l'année 2012 selon les modalités suivantes :

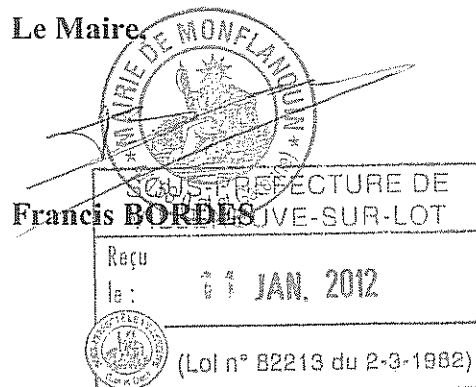
. Caisse des Ecoles	10 000 € par mois
. Office du Tourisme	6 000 € par mois
. Pollen	2 000 € par mois
. GEM	2 000 € par mois

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2012 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,



Affichée le
11 Janvier 2012

Département
de
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150) 2012-006

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Janvier 2012**

Objet :
Modifications
budgétaires
Budget commune
2011

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la réforme de la fiscalité, la commune va sur l'exercice 2011 percevoir 84 022 € de plus que la somme inscrite au budget. Cette somme doit être reversée au Fonds National de Garantie de Ressources (FNGIR) pour verser une compensation aux communes perdantes dans l'application du nouveau calcul. Monsieur le Maire demande l'inscription des crédits nécessaires au budget 2011 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

DECIDE les inscriptions budgétaires suivantes sur l'exercice 2011 :

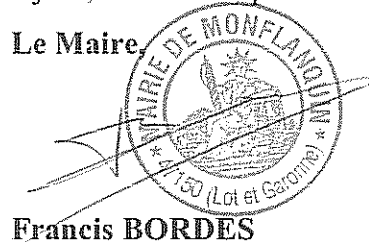
Recettes art. 7311 : 85 000 €

Dépenses art. 739116 : 85 000 €

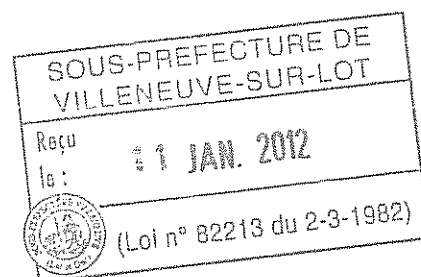
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,


Francis BORDES

Affichée le
11 Janvier 2012



Département
de
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150) 2012-005

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Janvier 2012**

Objet :
Assurance statutaire
du personnel
Négociation
C.D.G.

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 18

voix contre : 0

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

DECIDE

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La commune se réserve la faculté d'y adhérer. Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- agents CNRACL (régime spécial) : maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie / longue durée,
- agents IRCANTEC (régime général) : maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} Janvier 2013 ; régime du contrat : par capitalisation.

Pour extrait certifié conforme,

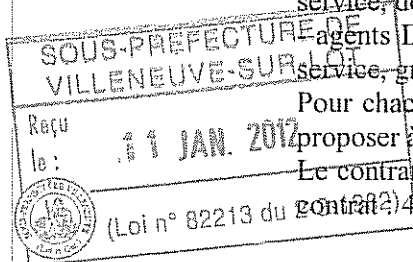
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES



Affichée le
11 Janvier 2012



Département
de
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150) 2012-004

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Janvier 2012**

Objet :
Garantie
Prêt 7 000 000 €
Restructuration et
extension EHPAD

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'EHPAD de Monflanquin relative à la garantie du prêt à ce jour fixé à 7 000 000 €, nécessaire au financement des travaux de restructuration et d'extension de capacité. Il précise que cette garantie doit être accordée par moitié par la commune de Monflanquin et par moitié par le Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la suite à donner à cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

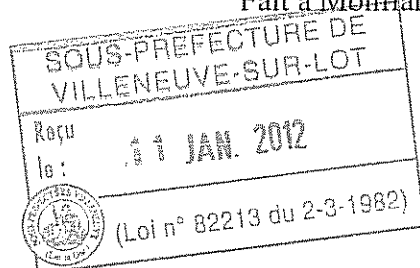
- **ACCORDE** la garantie de la commune pour moitié du prêt réalisé par l'EHPAD de Monflanquin pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de ses locaux.

Montant total du prêt : 7 000 000 €

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération 2011-037 relative à la garantie du prêt de 6 200 000 €.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus



Le Maire

Francis BORDES

Affichée le
11 Janvier 2012

Département
de
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150) 2012-003

Arrondissement
de
VILLENUEVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Janvier 2012**

Objet :
Prêt de 400 000 €
Travaux école
élémentaire

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 12
voix pour : 12
voix contre : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se préoccuper du prêt inscrit au budget 2011 pour financer les travaux prévus pour l'école élémentaire. Il fait part des différentes propositions des habituels partenaires financiers et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la suite à donner.

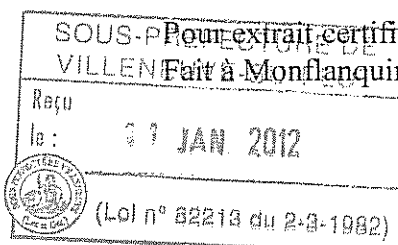
Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de la réalisation d'un prêt de 400 000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux prévus pour l'école élémentaire ;

- **ACCEPTE** les caractéristiques du prêt décrites dans la proposition, à savoir :

durée de la période de préfinancement : 3 mois, durée de la période d'amortissement : 60 trimestres, périodicité des échéances : trimestrielles, indice de référence : Livret d'Epargne Populaire LEP, taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LEP en vigueur à la date d'effet du contrat + 135 pdb (soit actuellement 4,10 %), révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux LEP, amortissement : constant, frais de dossier : 120,00 € ;

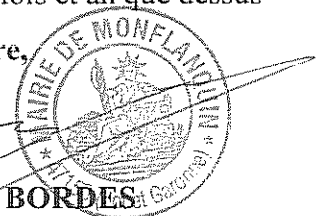
- **S'ENGAGE** à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES



Affichée le
11 Janvier 2012

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Janvier 2012

Objet :
Travaux école
élémentaire
Demande de
subvention DETR

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18

Exprimés : 12

voix pour : 12

voix contre : 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2011-057 du 29 Novembre ayant le même objet et informe le Conseil Municipal de la circulaire préfectorale du 22 Décembre 2011 édictant les règles applicables à la dotation 2012.

Compte tenu des orientations définies par la commission, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention à un taux majoré et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 pour des travaux à l'école élémentaire au taux majoré de 35 % ;

- **MODIFIE** en conséquence le plan prévisionnel de l'opération :

Dépenses

Travaux H.T.	550 000
Honoraires MO	55 000
Bureau de contrôle + SPS	10 000
Divers et imprévus	3 729,10
Total H.T.	618 729,10
TVA 19,6 %	121 270,90
Total TTC	740 000,00

Recettes

Subventions	
. Conseil Général	45 325
. Réserve parlementaire	89 000
. DETR (sollicitée)	216 555
Emprunt	389 120
Total	740 000

SOUS-PREFECTURE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

INDIQUE que cette délibération annule et remplace la délibération 2011-057.

Reçu

le: 11 JAN. 2012



(Loi n° 82213 du 2-9-1982)

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,



Francis BORDES

Affichée le
11 Janvier 2012

Département
de
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150) 2012-001

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Janvier 2012**

Objet :
Avant-projet
Ecole élémentaire

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme CAUTE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 12

voix contre : 6

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire établi par le cabinet d'architectes retenu pour les travaux relatifs à l'installation de l'école élémentaire dans les locaux du collège. Il rappelle que ce document est le résultat des rencontres avec le comité de pilotage et la commission de l'éducation et que toutes les améliorations demandées compatibles avec la topographie des lieux ont été prises en compte.

Ce projet a été au préalable présenté aux commissions des travaux et de l'éducation regroupées ainsi qu'au comité de pilotage par l'architecte.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

La minorité indique qu'elle votera contre car elle n'approuve pas ce transfert.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'avant-projet établi par le cabinet d'architectes Archi Conseil le 2 Janvier 2012 ;

- **AUTORISE** le maître d'œuvre à poursuivre le dossier : dépôt de permis de construire, lancement des appels d'offres, ...

Pour extrait certifié conforme,

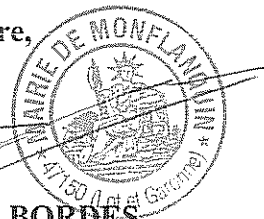
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

SOUS-PREFECTURE DE
VILLENEUVE-SUR-LOT

Reçu
le : 11 JAN. 2012

(Loi n° 82213 du 2-3-1982)

Le Maire,



Francis BORDES

Affichée le
11 Janvier 2012